

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 5 MAI 2022

Date de convocation :

28/04/2022

Affichée le : **28/04/2022**

Transmis au contrôle de

légalité le

Date de publication :

L'an deux mille deux le jeudi cinq mai à 18 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme de MICHEL, Mr GENEST, Mme BATAILLE, Mr GILLET, M. PIERRE, Mme MARTIN, Mme JEANNE, M. VIEL

Etaient absents : M. LEJEUNE James (pouvoir à M. Paul GENEST)

A été élu secrétaire de séance : M. GILLET Alain

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

- Le compte-rendu de la réunion du 10 mars dernier est adopté à l'unanimité.
- Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : convention FREDON : accepté.

1/ Eau en Val ès dunes :

Sur proposition de Madame le Maire et conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit procéder à la désignation de deux délégués afin d'être représenté au sein d'Eau en Val ès dunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner :

- Mme de GIBON Sophie
- M GENEST Paul

2/ SDEC : adhésion de Bayeux Intercom au SDEC Energie :

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Accepté à l'unanimité.

3/ Convention avec l'OGEC St Jean Baptiste :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M. Christophe PETIT, président de l'OGEC ayant pour objet le projet de convention entre l'OGEC et la commune de CANTELOUP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2021-2022.

4/ Illuminations :

Le contrat avec Naixia pour la pose des illuminations de Noël est arrivé à expiration.

Plusieurs propositions ont été examinées.

1872 € HT par an pour 13 candélabres (comme les années précédentes) ou 3576 € HT pour 25 candélabres (décorations étendues à de nouveaux emplacements).

- Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité des membres présents le devis de 1872 HT par an.
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et notamment la signature du contrat Pack Illumination.

5/ Cimetière

Comme cela a été évoqué précédemment, les travaux d'aménagement du cimetière sont envisagés.

Il convient donc de délibérer pour réaliser les études nécessaires afin d'aboutir à un projet chiffré, d'être accompagné par un maître d'œuvre et demander les subventions.

- Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses :

- La commune d'Argences reprend en direct la gestion du centre de loisirs, la convention avec l'UNCMT est donc caduque. Il conviendra de passer une nouvelle convention avec la commune d'Argences si des enfants de Canteloup devaient y être accueillis.
- Subvention pour l'Ukraine : choix de la Protection civile.
- M. BOTTIN propose le don de la petite allée contre la réalisation de la clôture par la mairie.
- Paul Genest a fait le tour de la commune avec la SAUR, un curage paraît indispensable.
- A l'invitation du SDEC Energie, Paul Genest est allé visiter une usine de biogaz à Cléville (76).
- UAMC / Chambre d'Agriculture : rédaction d'une charte de bon voisinage avec les riverains.

- Un devis sera réalisé pour l'achat de rayonnage pour ranger les archives.
- Radar pédagogique : demander le rapport à l'entreprise.
- Le règlement du cimetière est terminé, l'arrêté du maire a été publié et transmis au contrôle de légalité.
- Question d'Alain GILLET sur le PV de la CDC du 7 avril dernier : Pourquoi ce montant de subvention pour la Mission locale ? il s'agit d'une participation (x € par habitant de la CDC).
- Point sur l'école de musique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire

M GILLET Alain



Le Maire

Mme de GIBON

Les conseillers,

M GENEST

M VIEL

Mme de MICHIEL

Mme JEANNE

Mme BATAILLE

Mme MARTIN

M. PIERRE

M. LEJEUNE

